

Numéro de dossier : **210425-4**Date du repérage : **24/06/2021**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie.

Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation,ie mentionnée à l'article 4-l.




Désignation du ou des bâtiments*Localisation du ou des bâtiments :*Département : **Calvados**Adresse : **Cap Cabourg**Commune : **14390 CABOURG**

Section cadastrale /, Parcelle numéro /,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

/ Lot numéro 912,**Désignation du propriétaire***Désignation du client :*Nom et prénom : **MAIRIE DE CABOURG - Mme BRIAND**Adresse : **Place Bruno Coquatrix****B.P. 5****14390 CABOURG****Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)**Nom et prénom : ... **MAIRIE DE CABOURG - Mme BRIAND**Adresse : **Place Bruno Coquatrix****B.P. 5****14390 CABOURG****Repérage**Périmètre de repérage : **COMMERCE ENTIER****Désignation de l'opérateur de diagnostic**Nom et prénom : **DOUGHTY Jérôme**Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTIM**Adresse : **2 rue Victor Hugo****76420 BIHOREL**Numéro SIRET : **752 494 989**Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA IARD**Numéro de police et date de validité : **114 648 399 / 30/06/2021****Superficie privative en m² du ou des lot(s)****Surface loi Carrez totale: 96,95 m² (quatre-vingt-seize mètres carrés quatre-vingt-quinze)**

Description des pièces visitées

Localisation	Description	Photo
Mezzanine	Sol : Bois et Dalles de sol plastique collées Mur : Plâtre et Peinture Plafond : béton et Dalles de faux plafond	
Cuisine	Sol : Béton et Carrelage collé Mur : plâtre et Faïence Plafond : béton et Peinture	
Sanitaires	Sol : béton et Carrelage collé Mur : plâtre et faïence Plafond : béton et peinture Canalisation : Métal + PVC Coffrage (non démontable) : Bois	
Pièce	Sol : béton et Carrelage collé Mur : plâtre et lambris bois Plafond : béton et peinture	

Commentaires généraux : /

Résultat du repérage

Date du repérage : **24/06/2021**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
M. DELALANDE 0632211884

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface Carrez	Commentaires
Pièce	43,56	43,56	
Cuisine	19,08	19,08	
Mezzanine	30,75	30,75	
Sanitaires	3,56	3,56	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

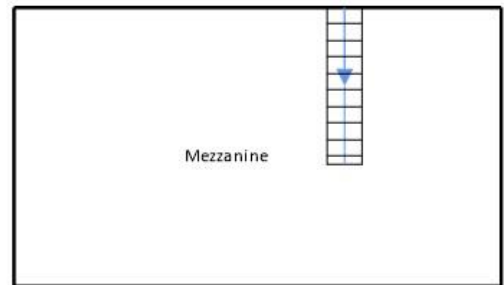
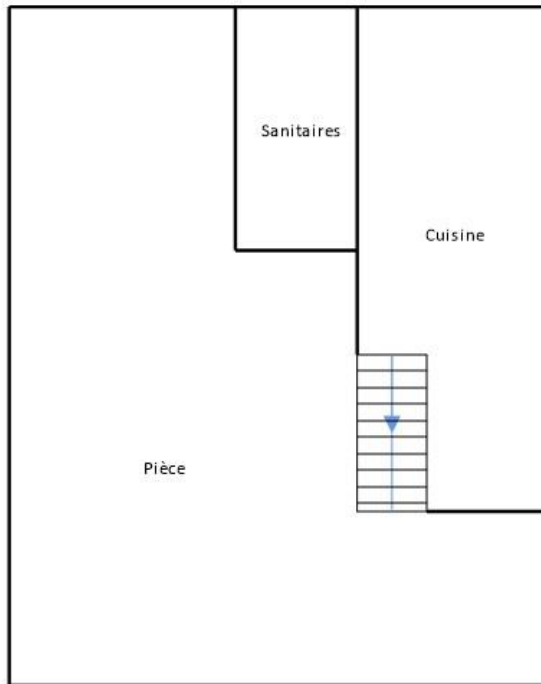
Surface loi Carrez totale: 96,95 m² (quatre-vingt-seize mètres carrés quatre-vingt-quinze)

Fait à **CABOURG**, le **24/06/2021**

Par : **DOUGHTY Jérôme**



Aucun document n'a été mis en annexe



BUREAU VERITAS
 Certification

Certificat
 Attribué à
DOUGHTY Jérôme

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/06/2017	29/06/2022
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/11/2017	18/11/2022
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/01/2019	07/01/2024
DPE sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/04/2021	25/04/2028
DPE avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/04/2021	25/04/2028

Date : 26/04/2021

Numéro de certificat : 8039933

Laurent Croquennec, Président


* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
 Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

